

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») – Modifications aux règles A-1 et A-9 - Rajustement des modalités du contrat : modification de la modalité de 10 % et élimination de l'arrondissement des prix de levée**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications des règles A-1 et A-9, déposé par CDCC, concernant l'élimination de l'arrondissement des prix de levée et la politique de rajustement des dividendes exceptionnels en espèces («la Règle du 10 %»).

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-07-27, Vol. 4, n° 30).

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 27 août 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Nathalie Gallant  
Analyste en dérivés  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4363  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4363  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [nathalie.gallant@lautorite.qc.ca](mailto:nathalie.gallant@lautorite.qc.ca)